

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du LUNDI 27 AVRIL 2026

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	00
Procuration(s)	:	01

Délibération affichée

Le 05 MAI 2026

N° d'ordre : 51/2026

Domaine d'intervention : 5.3/ Désignation des représentants

L'an deux mil vingt-six et le Lundi vingt-sept du mois D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-et-un avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2026

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire -Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; Mme OUSSÉLIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNETE Joel) : Conseillers Municipaux.

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ABSENTS : Néant

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DE LA SUITE DES COMMISSIONS MUNICIPALES INTERNES ET FIXATION DE LEUR COMPOSITION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin de faciliter l'étude des affaires soumises au conseil municipal et d'améliorer la préparation des décisions, il est proposé de créer plusieurs **commissions municipales internes** chargées d'examiner les dossiers relevant de leur domaine de compétence.

Ces commissions jouent un rôle consultatif. Elles instruisent les dossiers et formulent des avis destinés à éclairer les décisions du conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former des commissions municipales composées de conseillers municipaux.

Le maire est président de droit de ces commissions.

Afin de garantir une représentation équilibrée des différentes sensibilités politiques du conseil municipal, les membres des commissions seront désignés à la **représentation proportionnelle**.

Il est proposé de fixer à cinq (5) le nombre de membres dans chaque commission, hors maire membre de droit.

Pour rappel, la commission des finances, la commission Enfance, Jeunesse et Vie associative, la commission Culture, Patrimoine, Évènementiel et Tourisme, la commission Environnement, Cadre de Vie et Proximité ont été créés lors de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 (commission Finances) puis lors de la séance du 09 avril 2026 (les 3 autres).

Il est proposé de créer les autres commissions comme suit :

1. Commission **Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention des Risques** avec un périmètre dans les domaines de la police municipale, la prévention et gestion des risques et le CLSPD.
2. Commission **Bâtiment, Voirie, Travaux et Stationnement** avec un périmètre d'action dans les domaines des travaux dans les bâtiments, travaux et entretien de la voirie et stationnement.



3. **Commission Agenda 2030, Aménagement et Stratégie Immobilière** avec un périmètre dans les domaines de l'agenda 2030, l'urbanisme réglementaire, l'aménagement du territoire, la planification urbaine, le développement durable et la stratégie immobilière.

4. **Commission Cohésion Sociale et Solidarité** avec un périmètre d'action dans les domaines de la Maison France Service, la politique de la Ville, la politique séniors, la santé publique locale et l'inclusion sociale.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE CRÉER les autres commissions municipales internes suivantes :

- 1- **Commission Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention des Risques** avec un périmètre dans les domaines de la police municipale, la prévention et gestion des risques et le CLSPD.

- 2- **Commission Bâtiment, Voirie, Travaux et Stationnement** avec un périmètre d'action dans les domaines des travaux dans les bâtiments, travaux et entretien de la voirie et stationnement.

- 3- **Commission Agenda 2030, Aménagement et Stratégie Immobilière** avec un périmètre dans les domaines de l'agenda 2030, l'urbanisme réglementaire, l'aménagement du territoire, la planification urbaine, le développement durable et la stratégie immobilière.

- 4- **Commission Cohésion Sociale et Solidarité avec un périmètre d'action dans les domaines de la Maison France Service, la politique de la Ville, la politique seniors, la santé publique locale et l'inclusion sociale.**

ARTICLE 2 : DE DIRE que chaque commission est composée de cinq (5) membres du conseil municipal (titulaires) comme suit :

- 1- **Commission Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention des Risques avec un périmètre dans les domaines de la police municipale, la prévention et gestion des risques et le CLSPD.**

MEMBRES TITULAIRES

- Monsieur **ISSA** Jean-François
- Monsieur **MIRRE** Jocelyn
- Monsieur **JEANETTE** Joël
- Monsieur **MARCEL** Didier
- Monsieur **MUSQUET** Jean-Marie

- 2- **Commission Bâtiment, Voirie, Travaux et Stationnement avec un périmètre d'action dans les domaines des travaux dans les bâtiments, travaux et entretien de la voirie et stationnement.**

MEMBRES TITULAIRES

- Madame **LACROIX** Jénia
- Monsieur **JEANETTE** Joël
- Monsieur **MIRRE** Jocelyn
- Monsieur **ISSA** Jean-François
- Monsieur **GENDREY** Rolland

- 3- **Commission Agenda 2030, Aménagement et Stratégie Immobilière avec un périmètre dans les domaines de l'agenda 2030, l'urbanisme réglementaire, l'aménagement du territoire, la planification urbaine, le développement durable et la stratégie immobilière.**

MEMBRES TITULAIRES

- Monsieur **CARRIÈRE** Pierre



- Monsieur **MIRRE** Jocelyn
- Madame **RODES** Nicole
- Monsieur **RUART** Alex
- Monsieur **MUSQUET** Jean-Marie

- 4- **Commission Cohésion Sociale et Solidarité** avec un périmètre d'action dans les domaines de la Maison France Service, la politique de la Ville, la politique seniors, la santé publique locale et l'inclusion sociale.

MEMBRES TITULAIRES

- Madame **MONLOUIS-NIRELLEP** Maddy
- Monsieur **PERAIN** Franck
- Madame **RAMASSAMY** Betty
- Monsieur **ISSA** Jean-François
- Madame **PAISLEY** Yanetti

ARTICLE 3 : DE PRÉCISER que lors de la première réunion de la commission, il sera élu en son sein un vice-président pouvant convoquer et présider en l'absence du maire

ARTICLE 4 : DE PRÉCISER que les commissions municipales jouent un rôle consultatif et ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

ARTICLE 5 : DE DIRE que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le 05 MAI 2026

L'affichage *et/ou* la publication le 05 MAI 2026

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le : 30 AVR. 2026

Le Maire,

André ATALLAH

Le Maire,

André ATALLAH